

## Subvention au Tour de Franche-Comté Cycliste

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Le Tour de Franche-Comté Cycliste a fait étape à Besançon le vendredi 22 mai 1992. Cette manifestation, dont la notoriété nationale est indéniable, mérite le soutien de notre Ville.

Sur proposition de la Commission des Sports réunie le 10 septembre 1992, le Conseil Municipal est invité à attribuer une subvention d'un montant de 15 000 F aux organisateurs du Tour de Franche-Comté. La dépense sera prélevée sur le budget primitif 1992, chapitre 945-180-691 code service 20300 (subventions exceptionnelles).

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.